

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 28 juillet 2022

Date d'affichage 28 juillet 2022

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 16

Excusés : 13 dont 10 procurations

votants 26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220728-DEL_22_07_28_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le VINGT-HUIT JUILLET à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSSEL, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, M. Nicolas CHABLE, M. Thierry BODIN, Mme Marie DENONELLE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Emmanuel VIGNERON, M. Lionel COUTEMANCHE,

Excusés :

Mme Cécile KNITTEL (Pouvoir donné à Lionel COUTEMANCHE),

Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA),

M. Eric PAPILLON (Pouvoir donné à Carl GUILLEMIN),

M. Laurent PHILIBERT (Pouvoir donné à Didier REVEAU),

Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Françoise PELLODI),

M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Dominique MORANCÉ),

Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSSEL),

Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Gérard GUESNE),

Sophie D3OLLON (Pouvoir donné à Emmanuel VIGNERON),

M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Nicolas CHABLE),

Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN,

M. Emmanuel BOIS,

M. Christophe BISI

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur POTAUFEUX Franck a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

REVISION DU PLAN PLURIANNELE D'INVESTISSEMENT (PPI) POUR LE PROGRAMME « RUE FLORANT »

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que la ville a sollicité et obtenu de la Région Pays de la Loire au titre du Nouveau Contrat Régional 2014-2017 une subvention à hauteur de 602 591 € pour le projet ESCAL.
Compte tenu des aléas sanitaires et du contexte économique le projet ESCAL a pris un certain retard dans les délais de travaux. Ainsi, il n'est plus possible de justifier des dépenses liées au projet ESCAL pour obtenir la subvention.

Considérant que la ville de La Ferté-Bernard a donc sollicité la Région par l'intermédiaire du Perche Sarthois pour affecter cette subvention sur le projet d'aménagement urbain de la rue Florant, plus avancé.

Considérant que le projet porte sur un montant de dépenses éligibles de 755 000 € HT pour une aide régionale de 602 591 € représentant un taux d'intervention régionale de 80%. L'opération devant être terminée au 31 décembre 2022.
Ce report oblige la collectivité à modifier la programmation de ses investissements et donc à revoir son plan pluriannuel en inscrivant la totalité des dépenses de la rue Florant sur 2022 soit 825 000 € TTC et le prorata de la subvention à savoir 550 000 € de recettes en parallèle sur le même exercice budgétaire.

Considérant que la collectivité a été notifiée le 7 juillet 2022 d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le programme de l'ESCAL pour un montant de 500 000 €.

Considérant que le Département de la Sarthe, par un courrier en date du 30 juin 2022, informe la commune que dans sa politique de soutien aux territoires et plus particulièrement dans le cadre de réalisation d'équipement structurant d'enseignement artistique, il pourrait augmenter sa participation au projet de l'ESCAL, la portant à 300 000 € contre 150 000 € initialement.

Ces évolutions budgétaires sont également prises en compte dans la nouvelle proposition du plan pluriannuel d'investissement.

Après en avoir délibéré,

VALIDE le nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement faisant suite aux différents changements budgétaires.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 26

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

Didier REVEAU

